

Partie à remettre aux participants

Le 30 avril à Nogent-le-Roi
**Balade familiale
à VELO**

En partenariat avec l'ESN Cyclo

CASQUE OBLIGATOIRE

**MERCI DE BIEN VOULOIR REMETTRE CE BON
aux organisateurs avant le repas SVP**

Nom.....

Ville.....

..... Repas adultes

..... Repas - 12 ans

Rappel : Assurance Responsabilité Civile personnelle OBLIGATOIRE. Vérifiez que vous êtes bien assurés par votre compagnie.



Partie à conserver par le Syndicat d'initiative

Inscription Sortie vélo du 30 avril

Casque obligatoire

Date limite d'inscription : 22 avril

NOM.....

Adresse.....

C.P.....

VILLE.....

TELEPHONE.....

MAIL.....

.....ADULTES x 18 €..... €

— ADHERENTS x 12 €..... €

.....ENFANTS (-12 ans) x 6 €..... €

TOTAL €

Payé par ☐ Chèque ☐ Espèces

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement au verso et m'engage à la respecter scrupuleusement.

Date..... Signature obligatoire

REGLEMENT

Chacun s'engage à participer avec sa propre assurance. Il a été précisé sur le document remis lors de l'inscription que chaque participant doit s'assurer qu'il est bien couvert par son assurance responsabilité civile et que chaque enfant inscrit voyage sous la responsabilité de son ou ses parents ou d'un adulte autorisé.

Il est rappelé que cette promenade n'est pas une course de vitesse, chacun roulant à son rythme.

Le groupe est sécurisé grâce à une voiture ouvreuse qui ne doit en aucun cas être dépassée. Une voiture balai assurera les abandons pour raisons mécaniques ou autres incidents. Les responsables accompagnateurs auront une trousse de secours.

Les accompagnateurs veilleront au respect du code de la route évitant un trop grand écart entre les premiers cyclistes et les derniers. On rappellera si besoin est que l'on doit serrer à droite et que l'on ne roule pas de front pour laisser éventuellement une voiture doubler ou croiser.

On rappellera que le code de la circulation routière doit être respecté, à vélo aussi. **Le port du casque est obligatoire.**

Les communications entre voitures se feront par téléphone. Toutes les règles de sécurité seront rappelées avant le départ.

Acceptez-vous que les photos prises pendant cette journée où vous-même ou l'un de vos proches figurerait, puissent être utilisées par le Syndicat d'initiative sur ses supports de communication.

☐ OUI

☐ NON

REGLEMENT

Chacun s'engage à participer avec sa propre assurance. Il a été précisé sur le document remis lors de l'inscription que chaque participant doit s'assurer qu'il est bien couvert par son assurance responsabilité civile et que chaque enfant inscrit voyage sous la responsabilité de son ou ses parents ou d'un adulte autorisé.

Il est rappelé que cette promenade n'est pas une course de vitesse, chacun roulant à son rythme.

Le groupe est sécurisé grâce à une voiture ouvreuse qui ne doit en aucun cas être dépassée. Une voiture balai assurera les abandons pour raisons mécaniques ou autres incidents. Les responsables accompagnateurs auront une trousse de secours.

Les accompagnateurs veilleront au respect du code de la route évitant un trop grand écart entre les premiers cyclistes et les derniers. On rappellera si besoin est que l'on doit serrer à droite et que l'on ne roule pas de front pour laisser éventuellement une voiture doubler ou croiser.

On rappellera que le code de la circulation routière doit être respecté, à vélo aussi. **Le port du casque est obligatoire.**

Les communications entre voitures se feront par téléphone. Toutes les règles de sécurité seront rappelées avant le départ.

Acceptez-vous que les photos prises pendant cette journée où vous-même ou l'un de vos proches figurerait, puissent être utilisées par le Syndicat d'initiative sur ses supports de communication.

☐ OUI

☐ NON